

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES

25 NOVEMBRE 2024



Après plusieurs années de travaux, le Carrefour des Couleurs, situé sur la route nationale 7, est inauguré officiellement. Ce projet, piloté par l'État et co-financé par le département de la Drôme et Valence Romans agglomération, va transformer les mobilités et le cadre de vie sur le territoire, au bénéfice des habitants, du tissu économique local et de l'ensemble des usagers.

Les services de l'État, accompagnés des collectivités et des acteurs locaux, se sont engagés afin que ce projet soit exemplaire à plusieurs titres, dans le respect de l'environnement, et dans un budget et un calendrier maîtrisés.

Les nouveaux aménagements réalisés permettent de résoudre un point noir de circulation : en séparant les trajets du quotidien et le trafic de transit, ils rétablissent la fluidité et la sécurité des déplacements. Les modes actifs et la multimodalité sont favorisés, grâce à des réalisations pour les transports en commun et le développement du réseau de bus, à la création d'une voie verte et d'espaces sécurisés pour les piétons.

Ce projet renforce l'attractivité des entrées de villes de Valence et de Saint-Marcel-lès-Valence, par un accompagnement architectural des ouvrages et un traitement paysager harmonisé de la zone.

Les enjeux environnementaux ont été pris en compte et surveillés tout au long du projet, notamment la qualité des eaux, la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Sur un plan économique et social, l'État a attribué les marchés de travaux à des entreprises et des groupements d'entreprises locales - notamment drômoises - avec des obligations d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Je tiens à saluer l'engagement de tous les acteurs qui ont contribué à la concrétisation de ce projet structurant, services de l'État, collectivités, associations, acteurs de terrain.

Jean-Philippe DENEUVY

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

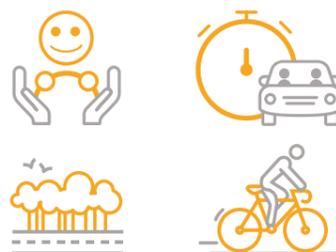
Le carrefour des Couleurs était un giratoire à 7 branches, où se raccordaient la RN 7, la RN 532 (LACRA), la RD 432, l'avenue de Romans, ainsi qu'un accès-sortie à la zone commerciale des Couleurs. Ce giratoire était régulièrement congestionné aux heures de pointe, près de 50 000 véhicules/jour transitant par ce secteur.

Par cet aménagement, l'État a pour objectifs d'une part, de fluidifier et de sécuriser la circulation pour tous les types d'usages, et d'autre part de séparer le flux de transit routier national du trafic local.

Le projet vise, par ailleurs, à améliorer la qualité de l'entrée de ville alliant intégration architecturale et paysagère, à promouvoir les modes actifs par l'intégration d'une voie verte et à faciliter l'usage des transports en commun par la prise en compte du projet de Bus à Haut Niveau de Service entre Valence et Romans-sur-Isère.



- Bénéfices :**
- Circulations fluidifiées et sécurisées
 - Modes actifs intégrés
 - Dessertes améliorées
 - Entrées de ville qualitative



HISTORIQUE

La DREAL (Direction régionale, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), service de l'État en région, a démarré les premières études en 2009 et a organisé une large concertation publique en 2015. Le préfet de la Drôme a déclaré d'utilité publique l'opération d'aménagement du carrefour des Couleurs le 06 novembre 2019. La DREAL et la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) Centre-Est ont mené les études de conception détaillée jusqu'en 2020 et ont conduit les procédures réglementaires en parallèle avant le démarrage des premières réalisations sur le terrain en octobre 2020.

LES ACTEURS, PARTENAIRES ET ENTREPRISES

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Auvergne-Rhône-Alpes, service de l'État en région, porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La maîtrise d'œuvre est assurée par la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) Centre-Est.

Cet aménagement est réalisé grâce au concours financier et aux collaborations techniques du département de la Drôme et de l'agglomération de Valence Romans, co-financeurs et partenaires de l'opération.

L'État a sollicité des prestataires extérieurs pour la maîtrise d'œuvre paysagère (Atelier MOKA et JNC Sud), la coordination sécurité et protection de la

santé (AASCO), la coordination environnementale (Eco-Stratégie), les contrôles extérieurs (Segic Ingenierie, Egis Structures, Ginger CEBTP), etc.

De nombreux partenaires, exploitants de voiries, bureaux d'études, entreprises et les services de l'État et des collectivités ont contribué à l'avancement du projet et ont permis la réalisation de cette opération dans le respect des objectifs fixés.

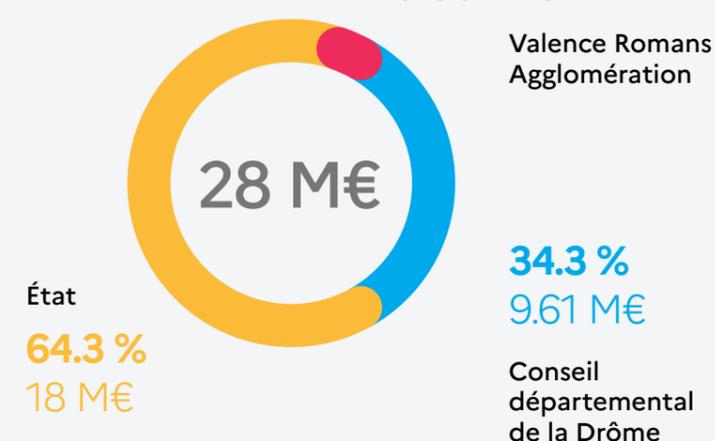
Des groupements d'entreprises locales, Cheval TP et Oboussier TP, ont réalisé les travaux du Plovier, puis Guintoli (groupe NGE) et Berthouly TP les travaux principaux d'aménagement. Id Verde, les Jardins de Provence et Valente Groupe Cheval réalisent les aménagements paysagers.

FINANCEMENT

L'État et les collectivités se sont mobilisés pour le financement de l'opération pour un coût de 28 Millions d'euros dans le cadre du volet mobilités du CPER (Contrat de Plan Etat Région).

Coût de l'opération :

1.4 %
0.39 M€



OUVRAGES D'ART

Ces deux ponts créent une liaison directe entre la RN 7 et la RN 532, permettant aux véhicules en transit d'éviter le carrefour des Couleurs. Cela améliore la fluidité du trafic et sécurise la circulation dans le secteur.

OUVRAGE D'ART N°1 : Pont au-dessus du chemin du Chantre

Le premier pont est situé au-dessus du chemin du Chantre et porte la RN 7 Nord. Il a été réalisé entre fin 2022 et début 2023. 2 trottoirs sont présents pour les modes actifs.

OUVRAGE D'ART N°2 : Pont au-dessus de l'avenue de Provence

Le second pont permet de relier directement la RN 7 Nord à la LACRA. Il a été réalisé en 2023. Sous l'ouvrage, il assure la liaison entre les deux giratoires. Un traitement architectural particulier a été fait sur l'ouvrage. Le pont a été ouvert à la circulation en début d'été 2024.



OA n°1



OA n°2



OA n°2

GIRATOIRES CHANTRE ET BOULLE

L'ancien carrefour giratoire des Couleurs, régulièrement saturé, a été déconstruit pour laisser place à deux nouveaux giratoires.

Giratoire du Chantre :

1^{ère} réalisation de l'année 2022, il remplace l'ancienne intersection entre le chemin du Chantre et la RD 432. Il offre dorénavant des liaisons multiples avec la RN 7, la RD 432 ainsi que les voiries locales en direction de Valence.



Giratoire Boule :

Élément indissociable du barreau de liaison avec le giratoire du Chantre, il a été réalisé début 2024 à l'extrémité de l'avenue de Romans. Il fluidifie les échanges locaux en direction de Saint-Marcel-lès-Valence et permet les échanges avec la RN 7. La rue André Boule, vers la zone d'activités, a été requalifiée.



AVENUE DE ROMANS



L'avenue de Romans a été requalifiée pour améliorer la desserte des transports en commun. Des couloirs bus ont été intégrés et les arrêts de bus sont réaménagés. Pour encourager les modes actifs et faciliter les déplacements, une voie verte, séparée de la chaussée, a été aménagée et offre un espace partagé et sécurisé.

REQUALIFICATION DE LA RD 432

Dernière intervention sur les voiries, la requalification de la RD 432 offre un nouveau revêtement et des nouveaux arrêts de bus avec des longueurs de quais augmentées. Les réseaux ont été renouvelés durant ces travaux. Elle s'accompagne d'une voie verte sécurisée du giratoire du Plovier Nord jusqu'au giratoire du Chantre, et qui se prolonge sur l'avenue de Romans.



LES TRAVAUX DU PLOVIER

Réalisés durant l'année 2021, les aménagements de cette zone ont permis de créer un nouveau carrefour giratoire au Plovier Sud, ainsi qu'une nouvelle bretelle d'insertion depuis le Plovier Nord pour rejoindre directement la LACRA. Un bassin d'infiltration, avec des plantations sur ses pentes, accompagne ces réalisations. Enfin, un cheminement piéton sécurisé a été mis en oeuvre le long de la voie communale pour les résidents du Plovier entre la zone du Pas du Buis et la zone de Laye.



LES MESURES COMPENSATOIRES

En octobre 2020, les mesures compensatoires environnementales ont été mises en oeuvre sur 10 hectares appartenant à l'État. De nouveaux espaces naturels écologiques pour la faune et la flore ont été créés, avec une répartition de boisements forestiers et de milieux ouverts de type prairie écopâturée. La gestion de ces mesures est confiée à Valence Romans Agglomération en collaboration avec l'État pour une durée de 30 ans.



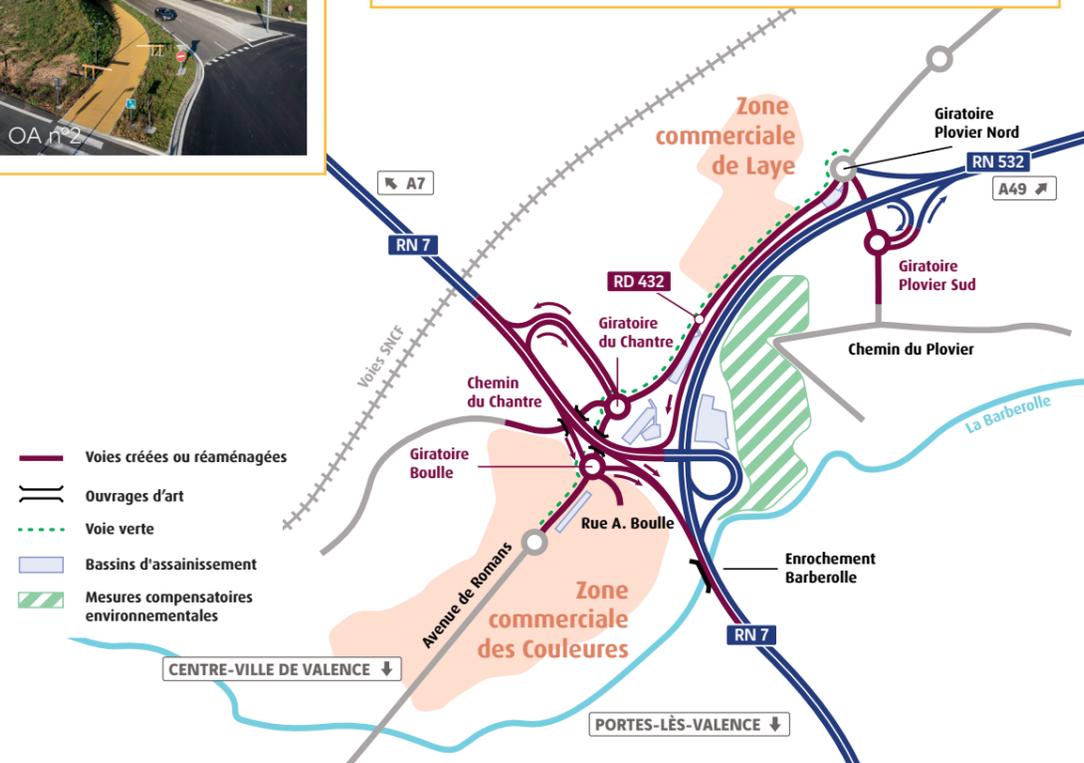
ENROCHEMENT VERS LA BARBEROLLE



L'élargissement de la bretelle d'insertion vers le Sud a conduit à agrandir un ouvrage hydraulique existant, qui sert de décharge du cours d'eau de la Barberolle en cas de crue. Un ouvrage de maçonnerie supplémentaire a été ajouté à l'existant et des enrochements ont été mis en place pour assurer la stabilité du talus.

BASSINS D'ASSAINISSEMENT

L'aménagement intègre 5 bassins d'assainissement pour collecter, traiter et filtrer les eaux des voiries limitant ainsi les risques de pollution et protégeant le point de captage d'eau potable. Sur l'avenue de Romans, le bassin présente une partie enterrée.



DÉROULÉ DES TRAVAUX

2020 : Des mesures compensatoires environnementales avant les travaux

En amont du démarrage des travaux routiers, l'État a recréé 10 hectares d'habitats naturels pour la faune et la flore visant à préserver l'environnement, aux abords de la rivière de la Barberolle. Ces mesures compensatoires ont été définies en collaboration avec Valence Romans Agglo et le bureau d'étude JNC Sud, et en conformité avec les recommandations du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature).

2021 : 1^{ère} phase de travaux au plovier

En 2021, une première étape de travaux a été réalisée à Saint-Marcel-lès-Valence en vue de préparer l'aménagement du carrefour des Couleurs. Une nouvelle bretelle d'insertion créée depuis le giratoire du Plovier Nord permet un accès simplifié vers la RN 532 et la RN 7 en évitant le passage par le carrefour des Couleurs et contribue ainsi à une meilleure fluidité du trafic dans ce secteur.

2022-2024 : 2nde phase des travaux

La seconde phase des travaux du carrefour des Couleurs a été lancée en avril 2022 et s'achève fin 2024. Ces travaux de génie-civil ont inclus des terrassements conséquents, la réalisation de 2 ouvrages d'art et de 2 giratoires, la création de nouvelles chaussées et d'une voie verte, l'installation de réseaux souterrains et de systèmes d'assainissement des voiries.

2025 : Les aménagements paysagers, une entrée de ville repensée pour allier nature, cadre et qualité de vie

À l'hiver 2024-2025, les entreprises d'aménagements paysagers vont planter 14 hectares d'arbres et arbustes adaptés au climat autour de l'aménagement. Ces plantations compléteront celles déjà réalisées au Plovier en 2021.

UN CHANTIER TRÈS PHASÉ

L'impératif de maintenir en continu les flux de circulation et les accès a rendu le réaménagement de l'existant très complexe.

Un phasage précis en 11 étapes et la maîtrise des délais ont permis de répondre à ces contraintes :



- limiter les perturbations
- garantir la continuité des accès
- respecter les impératifs d'exploitation

La DREAL, en coordination avec les commerçants, a renforcé la signalisation temporaire des zones d'activités, pour être claire, visible et garantir un guidage précis des usagers à chaque étape des travaux.



DES VOIRIES PROVISOIRES

La déconstruction de l'ancien carrefour giratoire des Couleurs a nécessité la mise en œuvre de voiries et d'un giratoire provisoires dès janvier 2023 pour maintenir les circulations. Une bonne signalisation et une communication régulière par la DREAL (communiqués de presse, alertes mails et lettres d'information chantier) ont permis aux usagers d'adapter leurs habitudes de circulation durant les travaux.



1% PAYSAGE

La DREAL porte également la démarche « 1% paysage, développement et cadre de vie » qui concourt à l'amélioration et à la valorisation du paysage. Elle favorise le développement des projets des collectivités et des acteurs locaux en faveur des mobilités douces et de la biodiversité.

Trois actions principales sont portées dans le cadre de cette démarche :

- La renaturation de l'avenue de Romans et l'aménagement paysager de la piste cyclable
- La création d'un sentier pédagogique aux abords de la rivière de la Barberolle
- L'accompagnement paysager du projet de voie verte entre le Plovier et Saint-Marcel-lès-Valence

UN CONTRÔLE CONTINU

La DREAL a veillé au respect et à la prise en compte des enjeux environnementaux tout au long du projet.

Préservation de la ressource en eau :

- Suivi de la qualité des eaux avec l'appui de Valence Romans Eau
- Mise en place de 5 bassins d'assainissement
- Protection de la rivière de la Barberolle en phase chantier

Protection de la santé :

- Traitement des espèces invasives
- Suivi de la qualité de l'air avec l'appui du Cerema

Préservation de la biodiversité :

- Mesures compensatoires compatibles avec le projet d'extension de l'Espace Naturel Sensible de la Barberolle, porté par les collectivités
- Suivi et gestion sur 30 ans des mesures en faveur de la biodiversité par Valence Romans Agglo



CHIFFRES-CLÉS



2
ouvrages d'art



14 ha
d'aménagements
paysagers



+ de 10 000 heures
d'insertion avec
la Plateforme Emploi
de Valence



2
nouveaux giratoires



10 ha
de mesures
compensatoires



28 M€
montant
de l'opération



42 mois
de travaux



5
bassins
d'assainissement



49
articles d'actualité
sur le site internet



+ de 40
entreprises de travaux



1 300 m
de voie
verte



8
lettres
d'information



Contact presse

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

- Tél : 04 26 28 60 00
- Mél : com.dir.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- Adresse physique : 5, place Jules Ferry 69006 Lyon
- Adresse postale : 69453 Lyon Cedex 06

